



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-229-1

Version PDF

Autre référence : 2011-229

Ottawa, le 7 avril 2011

### Avis de demandes reçues

#### Plusieurs collectivités Correction aux articles 2 et 3

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2011-229, le Conseil annonce ce qui suit :

#### Les articles suivants sont modifiés et les changements sont en caractère gras :

##### Article 2

Medicine Hat (Alberta)  
Demande 2010-1837-5

Demande présentée par Lighthouse Broadcasting Limited en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio spécialisée de langue anglaise **CKOV-FM** Medicine Hat afin de supprimer la condition de licence suivante :

Un minimum de 95 % de l'ensemble des pièces musicales diffusées au cours de chaque semaine de radiodiffusion doit être consacré à des pièces tirées de la sous-catégorie 35 (religieux non classique).

##### Article 3

Medicine Hat (Alberta)  
Demande 2011-0028-9

Demande présentée par Lighthouse Broadcasting Limited en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio spécialisée de langue anglaise **CKOV-FM** Medicine Hat afin de changer la fréquence de son émetteur, de 93,7 MHz (canal 229A) à 103,3 MHz (canal 277C1). La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de la station de 2 300 watts à 58 000 watts (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 99,5 mètres à 109 mètres).

Secrétaire général